



COMMUNE DE SAINT-CERGUE - Municipalité

Préavis municipal No 14/2021

Demande d'autorisation de plaider et accessoirement demander un avis de droit avant d'engager une procédure.

Délégué municipal : Paul Ménard

Au Conseil communal de Saint-Cergue

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Buts

Le but du présent préavis est d'autoriser la municipalité à plaider et accessoirement à demander des avis de droit avant d'engager une procédure.

2. Exposés des motifs

Au vu de la possibilité d'oppositions contre des décisions prises par la municipalité, ou de mises à l'enquête, il est important que la municipalité puisse disposer de cette autorisation afin de pouvoir intervenir rapidement lorsque cela est nécessaire, dans le but de défendre les intérêts de notre commune.

Cette autorisation est demandée conformément à l'article 4 chiffre 8 de la loi sur les communes (LC) et de l'article 17.9 du règlement du conseil communal de St-Cergue.

3. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de St-Cergue,

- vu le préavis No 14/2021 de la municipalité,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

- D'autoriser la municipalité à plaider et accessoirement demander un avis de droit avant d'engager une procédure.

Ceci pour la législature du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026.

Ainsi délibéré en séance de municipalité, le 12 juillet 2021

Au nom de la municipalité

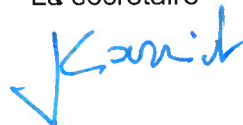
Le syndic



Paul Ménard



La secrétaire



Joëlle Carriot